

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
FLANDRE LYS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE FLANDRE LYS

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 AVRIL 2024

Le 11 avril 2024 à 18h, le Conseil d'administration du CIAS Flandre Lys, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Monsieur Jacques HURLUS, Président, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre.

**Nombre de membres en exercice le jour de la séance : 17**

**Nombre de présents : 9**

**Nombre de pouvoirs : 3**

#### Étaient présents

Mme Martine BEURAERT  
Mme Bénédicte BROUARD  
Mme Marie-Claire CARNIAUX  
M. Henri DELBARRE  
M. Jean-Paul FACON  
Mme Geneviève FERMENTEL  
M. Jacques HURLUS  
M. Yvon LEMARQUAND  
Mme Christiane THOREZ

#### Absents excusés

M. Pierre BOURGEOIS  
M. Pascal CODRON  
M. Aimé DELABRE  
Mme Marie-Dominique DE SWARTE, pouvoir donné à Mme Christiane THOREZ  
Mme Jocelyne DURUT, pouvoir donné à M. Jacques HURLUS  
Mme Monique EVRARD  
Mme Martine LORPHELIN, pouvoir donné à Mme Geneviève FERMENTEL  
M. Rémi ROMMELARD

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Claire CARNIAUX

### DÉLIBÉRATION 2020-2026/CIAS-FL059

#### **ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ait été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le Compte de gestion du Trésorier est en accord complet avec le Compte administratif de Monsieur le Président,

- 1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées en 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au Conseil d'administration de :

- SE PRONONCER sur le Compte de gestion du CIAS, pour l'exercice 2023, dressé par le Trésorier

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité (12 voix pour) la proposition ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Conseil d'Administration,  
À La Gorgue, le 11 avril 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jacques HURLUS

